

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le dix-septième jour d'avril 2019 (17/04/2019) à compter de treize heures (13h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Lucie Geoffrion
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Sont absents : Robert Tessier, Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Madame Ninon Fortier, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Adoption du règlement 011-2019 – Circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.
2. Coût de la signalisation.
3. Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Résolution 2019-04-062 Adoption du règlement 011-2019 – Circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU qu'un avis de motion et le dépôt du projet du règlement numéro 011-2019 pour autoriser la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux a été donné à la séance ordinaire du 09 avril 2019;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Demers appuyé par Marlène Doucet et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- que soit adopté le règlement numéro 011-2019 relatif à la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

-Adoptée-

Résolution 2019-04-063 Coût de la signalisation.

ATTENDU la soumission de Spectralite/Signoplus pour l'achat des panneaux de signalisation en rapport avec le règlement numéro 011-2019, au coût de 1 346.89 \$.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat des panneaux de signalisation routiers.

-Adoptée-

Résolution 2019-04-064 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

ATTENDU le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate HQ pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que HQ souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « **Circuit électrique** ») ;

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la municipalité désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population ;

ATTENDU que le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'HQ ;

ATTENDU que la municipalité souhaite acquérir une borne de recharge et l'installer à l'entrée du camping municipal situé au 501, route Ducharme, Saint-Roch-de-Mékinac sur un espace de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU que HQ souhaite élargir le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique (le Partenaire et tout autre partenaire du Circuit électrique ci-après désignés « **Membre(s)** ») ;

ATTENDU que la municipalité souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'HQ accepte que la municipalité devienne un Membre à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique ;

ATTENDU que les deux Parties souscrivent aux principes du développement durable et qu'elles désirent par le présent partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives ;

ATTENDU que, suite à un appel d'offres, HQ, au nom des Membres du Circuit électrique, a accordé un contrat d'approvisionnement en bornes de recharge à AddÉnergie Technologies Inc. (lequel et tout autre fournisseur retenu par HQ après un nouvel appel d'offres étant ci-après désigné(s) « **Fournisseur recommandé** ») ;

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'autoriser le maire Guy Dessureault à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

Le conseiller Gaétan Beauchesne est dissident de cette décision.

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Micheline Demers. Il est 13 h 26.

Guy Dessureault, maire

Ninon Fortier, secrétaire